

Paris, le 30 septembre 2021

PEARL POURSUIT SON DEPLOIEMENT AVEC L'ACQUISITION DES ACTIFS BIOMASSE EN FRANCE D'AKUO

PEARL Infrastructure Capital, fonds de private equity spécialisé dans les infrastructures au service de la transition énergétique et écologique et de l'économie circulaire, annonce l'acquisition du portefeuille biomasse du producteur indépendant français d'énergie renouvelable et distribuée, AKUO. Ce portefeuille est constitué de trois centrales de cogénération biomasse *early brownfield* ainsi que de deux sociétés d'exploitation et d'approvisionnement associées, soit un total de cinq entités localisées en Picardie et en Franche-Comté.

Dans ce cadre, PEARL Infrastructure Capital a également acquis les participations minoritaires de CNIM Groupe, de la Banque des Territoires et de différentes entités du groupe Crédit Agricole.

Ces actifs se regroupent sur deux pôles géographiques distincts :

- **Pôle Picardie** : constitué des centrales de cogénération biomasse **KOGEBAN** et **CBEM** ainsi que leur société d'approvisionnement et d'exploitation dédiée, Picardie Biomasse Energie
 - **KOGEBAN** : centrale de cogénération biomasse d'une puissance de 16 MWe (mégawatt électrique) et 42 MWth (mégawatt thermique), localisée à Nesle dans le département de la Somme. La centrale bénéficie d'un contrat d'achat d'électricité à 20 ans avec EDF dans le cadre des appels d'offres CRE 2. L'énergie thermique est revendue à deux partenaires industriels via des contrats d'achat de vapeur à long terme, Ajinomoto Foods Europe, leader japonais de l'industrie agro-alimentaire, ainsi qu'à Innovafeed, une biotech française spécialisée dans l'élevage d'insectes pour l'alimentation animale et qui y exploite la plus grande usine de production d'insectes du monde.
 - **Cogénération Biomasse d'Estrées-Mons (CBEM)** : centrale de cogénération biomasse d'une puissance de 13 MWe (mégawatt électrique) / 24 MWth (mégawatt thermique), localisée à Estrées-Mons dans le département de la Somme. La centrale bénéficie d'un contrat d'achat d'électricité à 20 ans avec EDF dans le cadre des appels d'offres CRE 3. L'énergie thermique est revendue à Bonduelle, pour la plus grande usine de transformation de légumes d'Europe, via un contrat d'achat de vapeur à long terme.
 - **Picardie Biomasse Energie (PBE)** : société d'approvisionnement en biomasse et d'exploitation de KOGEBAN et CBEM en Picardie. PBE est située sur le même site que KOGEBAN et observe une charte environnementale extrêmement stricte puisqu'elle n'utilise qu'une ressource de bois durable.
- **Pôle Franche-Comté** : constitué de la centrale de cogénération biomasse **CBN** ainsi que de sa société d'approvisionnement et d'exploitation dédiée, SABED
 - **Cogénération Biomasse de Novillars (CBN)** : centrale de cogénération biomasse d'une puissance de 20 MWe (mégawatt électrique) / 23 MWth (mégawatt thermique), localisée à Novillars dans le département du

Doubs. La centrale bénéficie d'un contrat d'achat d'électricité à 20 ans avec EDF dans le cadre des appels d'offres CRE 4. L'énergie thermique est revendue via un contrat d'achat de vapeur à long terme à la cartonnerie Gemdoub, acteur local historique qui y produit du carton d'emballage. La centrale va également fournir de la chaleur au réseau de chaleur porté par la commune de Novillars, en partenariat avec le Conseil Général et l'ADEME, destiné au raccordement de logements sociaux, d'un centre hospitalier et de bâtiments publics.

- **Société d'Approvisionnement Biomasse Energie du Doubs (SABED)** : société d'approvisionnement et d'exploitation de CBN dans le Doubs. SABED est située sur le même site que CBN et observe une charte environnementale extrêmement stricte puisqu'elle n'utilise qu'une ressource de bois durable.

Toutes ces centrales bénéficient de contrats de vente d'électricité long terme (PPA) à tarif préférentiel avec EDF, obtenus dans le cadre des appels d'offre de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE). Elles bénéficient également de contrats d'*offtake* chaleur à long terme avec des contreparties industrielles de premier plan implantées localement.

Cette acquisition permet à PEARL de franchir le cap de plus de 70 % de déploiement de son fonds moins d'un an et demi après son closing final en mars 2020.

Jean-Christophe Guimard, Directeur Général fondateur-associé de PEARL déclare : « Ces actifs - adossés à des industriels responsables ayant clairement fait le choix de l'énergie renouvelable - vont permettre à PEARL Infrastructure Capital de poursuivre sa stratégie de constitution d'un portefeuille d'installations de cogénération biomasse en Europe, contribuant aux objectifs de la transition énergétique et écologique, tout en soutenant la pérennité et le développement de l'industrie européenne en lui offrant des solutions fiables d'énergie renouvelable combinée thermique et électrique. PEARL se félicite de la complémentarité de ces actifs avec ses autres actifs français et européens. »

A propos de PEARL Infrastructure Capital

PEARL Infrastructure Capital (PEARL) est un fonds d'investissement de private equity ayant réalisé son closing final en mars 2020 et dédié aux infrastructures au service de la transition énergétique et écologique en Europe principalement pour les industriels. Fondé par une équipe de professionnels expérimentés issus du secteur de l'énergie et de l'environnement, en partenariat avec Edmond de Rothschild Private Equity PEARL dispose de 280 millions d'euros d'equity (soit une capacité d'investissement d'environ 1,2 milliards d'euros) en cours de déploiement sur des actifs et des projets de production d'énergie renouvelable continue, comme la cogénération biomasse, la valorisation des déchets et l'optimisation de la gestion des ressources en eau. PEARL a récemment réalisé trois investissements dans deux centrales de cogénération biomasse *early brownfield* en Croatie ainsi que dans un projet *greenfield* de cogénération biomasse en Allemagne dont la construction démarrée en mars 2021 sera achevée d'ici fin 2022 (Plus d'information sur www.pearlinfracap.eu)

PEARL a été accompagné dans cette transaction par De Gaulle Fleurance & Associés et Eight Advisory.